

Commission des Sports

Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023
2. Présentation du volet « Sports » de l'accord de coalition 2023-2028
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, remplaçant M. Max Hengel, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Francine Closener, M. Georges Engel, remplaçant Mme Liz Braz, M. Jeff Engelen, M. Patrick Goldschmidt, M. Christophe Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, remplaçant M. Sven Clement, M. Charel Weiler, Mme Joëlle Welfring

M. Georges Mischo, Ministre des Sports

M. François Knaff, du Ministère des Sports

M. Charles Stelmes, Directeur de l'Institut national de l'activité physique et des sports

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Max Hengel

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Charel Weiler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du volet « Sports » de l'accord de coalition 2023-2028

En guise d'introduction, Monsieur Charel Weiler (du groupe politique CSV), Président de la Commission des Sports, explique qu'il n'a pas été possible de convoquer une réunion de la Commission des Sports à une date antérieure, ceci pour des raisons de

calendrier. En effet, la Commission des Sports doit organiser ses réunions en alternance avec la Commission du Travail et partager sa plage horaire avec la Commission de la Défense. Étant donné que trois membres de la Commission des Sports sont également membres de la Commission de la Défense¹, Monsieur le Président de la Commission des Sports relate qu'il a trouvé un arrangement avec Monsieur Guy Arendt, Président de la Commission de la Défense, pour éviter dans la mesure du possible des chevauchements entre les deux commissions.

Par la suite, Monsieur Georges Mischo, Ministre des Sports, procède à la présentation du volet « *Sports* » de l'accord de coalition 2023-2028² à l'aide du diaporama repris en annexe.

Monsieur le Ministre apporte les commentaires supplémentaires suivants :

Impact et défis sociétaux :

Monsieur le Ministre rappelle que l'inactivité physique peut avoir des effets néfastes sur la santé. Il existe en effet de nombreuses études qui démontrent que la pratique régulière d'une activité physique contribue à réduire le risque de certaines maladies (- 25 pour cent pour le cancer, - 27 pour cent pour le diabète de type 2, - 30 pour cent pour la dépression). Les conséquences financières du manque d'activité physique sont considérables, avec des estimations de plusieurs millions d'euros en termes de coûts de soins de santé et de pertes de productivité du travail.

En ce qui concerne le recul du bénévolat, Monsieur le Ministre renvoie à la situation difficile à laquelle se voient confrontés de nombreux clubs de sport et même certaines fédérations sportives dont le bon fonctionnement dépend souvent de l'engagement d'un petit nombre de bénévoles. Il s'agit dès lors de prendre des mesures pour encourager le bénévolat et pour assurer ainsi la continuité au sein des fédérations sportives et des clubs de sport.

En outre, il s'avère nécessaire de procéder à des adaptations concernant le sport de haut niveau afin de permettre à un nombre maximal de sportifs d'atteindre un niveau leur permettant de concourir au niveau international. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre estime qu'une douzaine d'athlètes luxembourgeois pourraient se qualifier pour participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Objectifs :

Monsieur le Ministre précise qu'il s'agit de préserver et d'améliorer l'état de santé des personnes afin de leur permettre de pratiquer un sport tout au long de leur vie. En outre, il convient d'encourager les jeunes à adopter les valeurs inhérentes au sport, ceci d'autant plus que le domaine sportif compte parmi les rares secteurs de la société qui sont en mesure de communiquer des valeurs (par exemple savoir accepter une défaite).

Le sport joue également un rôle de premier ordre dans la promotion de l'intégration sociale des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes appartenant à une minorité religieuse.

Monsieur le Ministre attire l'attention sur l'impact économique du sport, ce dernier étant susceptible de créer de nouvelles professions et de promouvoir la vente de produits en relation avec l'activité physique ou la pratique d'un sport.

¹ De surcroît, Monsieur Marc Baum est observateur délégué dans les deux commissions parlementaires.

² Voir les pages 204 à 209 de l'accord de coalition 2023-2028.

Ensuite, le sport constitue un partenaire essentiel dans la démarche pour promouvoir le Luxembourg dans le cadre de l'initiative « *LuXembourg – Let's make it happen* », grâce à la participation des ambassadeurs sportifs à des compétitions régionales et internationales.

Monsieur le Ministre souligne encore l'importance pour le Luxembourg de promouvoir le tourisme en développant les offres existantes, notamment dans le domaine du sport-loisir.

Partenaires :

Parmi les partenaires du ministère des Sports, Monsieur le Ministre cite en premier lieu la Chambre des Députés dans la mesure où le domaine du sport est régi par un certain nombre de lois. Il cite dans ce contexte la motion adoptée dans le cadre de l'interpellation du 22 mars 2023 sur les grands projets de réforme de la politique nationale du sport, qui a permis d'influencer les programmes électoraux des partis politiques³. Dans les années à venir, il est prévu de procéder à une modification de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et de transformer l'Institut national des sports (ci-après « *INS* ») en AINS (agence ou administration des infrastructures nationales des sports) qui entend regrouper, entre autres, le vélodrome à Mondorf-les-Bains, l'INS à Luxembourg-Fetschenhof et les infrastructures sportives sur le futur site du Sportlycée à Mamer. En outre, le ministère des Sports entend modifier le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée et arrêter par voie de règlement grand-ducal une première liste de projets de grande envergure au sens de la loi du 21 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à subventionner un douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives.

En ce qui concerne les autres ministères avec lesquels le ministère des Sports entend assurer une étroite coopération, Monsieur le Ministre mentionne plus particulièrement le ministère du Travail (modifications à apporter au Code du travail, notamment en ce qui concerne le travail de dimanche), le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (avec lequel une première entrevue s'est tenue la semaine précédente), le ministère des Affaires intérieures (coopération avec les communes au sujet des infrastructures sportives, octroi de subsides), le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ci-après « *MENJE* ») (cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental et secondaire, Sportlycée), le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (ci-après « *MEGA* ») (promotion de l'égalité des genres dans le domaine du sport) et le ministère des Finances (financement des différents projets).

Priorités stratégiques – action sociétale :

Monsieur le Ministre exprime l'espoir que le nombre actuel de 130 000 licences de compétition pourra encore être augmenté. Quant au développement des infrastructures sportives, il souligne la responsabilité qui incombe au ministère des Sports, notamment en ce qui concerne les projets à intérêt national.

Pour ce qui est de la coopération avec les communes, Monsieur le Ministre se dit conscient que toutes les communes ne disposent pas encore d'un coordinateur sportif. Il juge opportun que les communes qui ne l'ont pas encore fait engagent un coordinateur sportif afin de permettre au plus grand nombre d'enfants possible de bénéficier d'une éducation motrice de base adaptée.

³ https://www.chd.lu/fr/motion_resolution/4106

Une des tâches incombant au ministère des Sports consiste à fournir aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés des conseils en matière administrative, technique et financière.

Pour garantir l'intégrité du sport, le Gouvernement s'engage à réformer l'Agence luxembourgeoise antidopage (ci-après « ALAD ») et à élaborer une stratégie nationale de *safeguarding* dans le sport.

Priorités stratégiques – renforcement du mouvement sportif :

L'accord de coalition prévoit de procéder, en 2027, à une évaluation de la loi sur le congé sportif qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024⁴.

En outre, le ministère des Sports a d'ores et déjà pris contact avec l'Agence pour le développement de l'emploi en vue du développement de nouvelles professions dans le domaine du sport.

Ensuite, il est prévu d'effectuer une analyse approfondie du fonctionnement du contrôle médico-sportif en vue de simplifier les procédures administratives dans le secteur du sport, notamment en envisageant la possibilité de remplacer le contrôle médico-sportif des enfants de 0 à 12 ans par la médecine scolaire. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre attire l'attention sur le fait que le Luxembourg compte avec l'Italie parmi les rares pays européens disposant d'un contrôle médico-sportif.

Priorités stratégiques – sport de santé, sport pour tous et sport-loisir :

Monsieur le Ministre souligne l'importance qu'il accorde au développement d'une offre sportive qui profite à tous les résidents, quel que soit leur âge, leur condition physique, leur sexe ou leur appartenance religieuse.

Le Gouvernement entend soutenir les projets de promotion de l'activité physique de la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (ci-après « LASEP ») et de la Ligue des associations estudiantines luxembourgeoises (ci-après « LASEL »), de même que les initiatives sportives lancées par certaines communes au profit des jeunes, à savoir « *Multisport Monnerech (MuMo)* » (Commune de Mondercange), « *Sport-Krees Atert* » (Syndicat intercommunal du canton de Redange), « *Jonglënster gutt drop* » (Commune de Junglinster), « *Fit Kanner Miersch* » (Commune de Mersch) et « *Hesper beweegt sech* » (Commune de Hesperange).

Priorités stratégiques – sport de haut niveau et sport d'élite :

Monsieur le Ministre rappelle que le Sportlycée quittera les locaux de l'INS pour s'installer sur son futur site à Mamer dès que le projet de construction aura été réalisé. Le Sportlycée y disposera de trois halls sportifs, d'une piscine, d'un stade d'athlétisme et d'un terrain de football. En outre, il s'agit de continuer à développer le *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* qui joue un rôle de premier ordre dans le développement du sport de haut niveau et dans l'encadrement des sportifs, et notamment celui des jeunes sportifs, en vue de leur participation aux compétitions internationales.

Il est également prévu de développer la double carrière dans le sport qui vise à combiner l'éducation scolaire ou une profession avec le sport de compétition,

⁴ Loi du 21 juillet 2023 modifiant :

1° la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports ;

2° la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport ;

3° la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail

permettant ainsi aux personnes concernées de réaliser leur potentiel sportif, éducatif, professionnel et personnel.

*

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Subside « Qualité+ »

Madame Taina Bofferding (du groupe politique LSAP) se réfère à l'accord de coalition, qui prévoit que « [l]e Gouvernement favorisera le développement organisationnel, la qualité et le développement de l'offre sportive des clubs en réformant l'actuel subside « Qualité+ »⁵ ». Elle demande des explications supplémentaires à ce sujet.

Monsieur le Ministre des Sports précise dans sa réponse qu'il s'avère nécessaire de réformer le subside « Qualité+ » afin de lutter contre les abus qui ont été constatés dans le cadre de l'octroi de ce subside. En effet, certains clubs sportifs affiliés ont fourni des données non véridiques au sujet des conditions que les entraîneurs sont tenus de remplir pour que le club soit éligible au subside « Qualité+ ».

Madame Joëlle Welfring (de la sensibilité politique déi gréng) donne à considérer que les conditions d'accès au subside « Qualité+ » pourraient constituer un obstacle pour les clubs sportifs de petite taille dont les entraîneurs n'ont pas la possibilité de suivre les formations exigées. Elle s'interroge sur la possibilité de prévoir des modalités alternatives pour soutenir les clubs en question.

Dans le même contexte, Monsieur Jeff Engelen (du groupe politique ADR) juge important que les formations qui sont requises pour pouvoir obtenir le subside « Qualité+ » soient également offertes dans d'autres régions du pays, voire en dehors de la saison sportive, afin de permettre aux entraîneurs bénévoles de suivre ces formations.

Monsieur le Ministre des Sports confirme que les subsides devraient également profiter aux clubs sportifs de petite taille et fait savoir qu'il a demandé des fonds supplémentaires pour augmenter le volume de l'aide financière destinée aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés.

Monsieur le Directeur de l'Institut national de l'activité physique et des sports (ci-après « INAPS ») ajoute que la question du subside « Qualité+ » a fait l'objet de discussions au sein du Conseil supérieur des sports pendant les deux dernières années et que des conclusions ont été tirées en coopération avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et d'autres acteurs du secteur, de sorte qu'il sera possible de procéder aux travaux de réforme dudit subside dans les limites des contraintes budgétaires.

Monsieur Georges Engel (du groupe politique LSAP) se réfère au document que le Conseil supérieur des sports a rédigé au sujet du subside « Qualité+ » et qui contient une série de nouvelles réflexions non seulement au sujet des entraîneurs, mais également au sujet de l'impact sociétal des clubs de sport. L'orateur souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre ces réflexions et de mobiliser les ressources budgétaires nécessaires.

Monsieur le Ministre des Sports confirme qu'une mobilisation de ressources budgétaires est nécessaire pour pouvoir octroyer le subside « Qualité+ » aux clubs sportifs demandeurs, d'où la nécessité de définir des critères clairs pour garantir que les fonds

⁵ Le subside « Qualité+ » est réservé aux clubs assurant un encadrement sportif de qualité pour les jeunes de moins de seize ans.

alloués soient utilisés à bon escient. De manière générale, il s'agit d'améliorer la situation financière des clubs sportifs dont la majorité souffre d'un manque de moyens budgétaires.

Appui administratif

Monsieur Ben Polidori (*de la sensibilité politique Piraten*) souhaite savoir de quelle façon le ministère des Sports entend proposer un appui administratif aux fédérations sportives agréées.

Monsieur le Ministre des Sports précise dans sa réponse que ses services ont la possibilité de mettre des ressources à la disposition des fédérations sportives agréées et se trouvant à un niveau opérationnel et sportif élevé afin de leur permettre d'embaucher le personnel administratif dont elles ont besoin.

Contrôle médico-sportif

En réponse à une question afférente de Monsieur Ben Polidori, Monsieur le Ministre des Sports souligne que le Gouvernement n'a pas l'intention de supprimer le contrôle médico-sportif qui permet en effet de détecter des maladies, et notamment des maladies cardiovasculaires, nécessitant souvent des examens médicaux supplémentaires. Cela dit, il s'avère opportun de réduire la charge de travail du service médico-sportif, qui se voit confronté à une pénurie de médecins, en envisageant la possibilité de remplacer le contrôle médico-sportif des enfants de 0 à 12 ans par la médecine scolaire.

Monsieur Jeff Engelen souligne l'importance pour le Gouvernement de maintenir le contrôle médico-sportif qui a déjà permis de détecter des maladies graves et de sauver ainsi des vies. Afin d'améliorer la disponibilité des médecins responsables du contrôle médico-sportif et au vu du vieillissement de ces derniers, l'orateur juge opportun de lancer une campagne pour encourager les jeunes médecins à suivre la formation complémentaire relevant de la médecine du sport.

Monsieur le Ministre des Sports dit partager l'analyse faite par l'orateur précédent et confirme l'intention du Gouvernement de continuer à identifier de nouveaux médecins disposés à assurer le contrôle médico-sportif.

Madame Simone Beissel (*du groupe politique DP*) souligne à son tour l'importance pour les fédérations sportives agréées de subordonner la délivrance d'une licence de membre actif à la production d'un certificat médical d'aptitude au sport délivré par le service médico-sportif. Elle suggère d'améliorer l'attractivité du contrôle médico-sportif en proposant des plages horaires adaptées aux sportifs exerçant une activité professionnelle ainsi que des appareils plus performants susceptibles d'inciter les médecins à s'engager dans le domaine du contrôle médico-sportif.

INAPS

En réponse à une question de Monsieur Ben Polidori sur l'amélioration prévue de l'offre de formations à l'INAPS, Monsieur le Directeur de l'INAPS réplique que ce dernier est en train d'adapter les formations pour les entraîneurs, les moniteurs sportifs, les préparateurs physiques et les préparateurs en motricité, ceci conformément au règlement grand-ducal modifié du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives. D'un autre côté, il s'agit de renforcer l'offre de formations pour les cadres administratifs bénévoles afin de permettre aux intéressés d'adopter des méthodes de travail efficaces et de développer des compétences stratégiques. En même temps, l'INAPS est en train de développer un brevet technique supérieur « *management du sport* » en coopération avec le ministère de la Recherche

et de l'Enseignement supérieur (ci-après « *MESR* ») et le MENJE, afin d'introduire de manière ciblée les compétences nécessaires dans les structures sportives existantes et d'assurer ainsi la viabilité à long terme de ces dernières. De manière générale, le ministère des Sports est en contact avec le MENJE et le MESR en vue de créer de nouvelles professions dans le domaine du sport. Il faut faire en sorte que les personnes ayant suivi une formation professionnelle à l'INAPS puissent être embauchées par les clubs de sport grâce aux subsides accordés à ces derniers. Il s'agit donc de développer l'offre de formations d'un point de vue quantitatif et qualitatif afin de permettre la mise en œuvre sur le terrain des valeurs inhérentes au sport au profit de la société tout entière.

Pénurie d'arbitres

Madame Joëlle Welfring constate que la question de la pénurie d'arbitres à laquelle se voient confrontées les fédérations sportives n'est pas mentionnée dans l'accord de coalition et se demande s'il est prévu de développer des stratégies pour remédier à cette situation.

Monsieur le Ministre des Sports confirme que la pénurie d'arbitres se fait ressentir dans toutes les disciplines sportives et qu'il s'agit de prendre des mesures pour améliorer l'attractivité de cette activité, même si l'accord de coalition reste muet sur cette question. Il salue le fait que certaines fédérations sportives agréées encouragent les jeunes joueurs à arbitrer des matchs dans les catégories inférieures, estimant que cette pratique devrait permettre aux jeunes joueurs d'en tirer un apprentissage utile.

Afin de lutter contre la pénurie d'arbitres, Madame Simone Beissel juge opportun d'augmenter le montant des indemnités allouées aux arbitres et de faire en sorte que les joueurs fassent preuve de discipline et de respect envers ceux-ci. À cette fin, elle salue l'idée d'encourager les jeunes joueurs à arbitrer des matchs dans les catégories inférieures.

Encadrants sportifs professionnels

Madame Carole Hartmann (du groupe politique DP) juge important de procéder aux adaptations nécessaires afin de permettre aux encadrants professionnels de travailler le dimanche sans être en contradiction avec le Code du travail, la grande majorité des compétitions se déroulant effectivement le dimanche et pendant les jours fériés.

Dans le même ordre d'idées, Madame Simone Beissel propose d'élaborer des lignes directrices pour les contrats de travail qui sont conclus avec les encadrants professionnels, ceci afin d'être en conformité avec le Code du travail et de faire en sorte que les fédérations sportives agréées et les clubs sportifs affiliés ne rencontrent pas de difficultés lors d'un contrôle effectué par l'Inspection du travail et des mines.

Monsieur le Ministre des Sports confirme la nécessité de combler dans les meilleurs délais la lacune mentionnée par les oratrices précédentes afin de garantir que les encadrants sportifs professionnels puissent exercer leur activité en toute légalité. À cette fin, Monsieur le Ministre compte créer des synergies entre ses deux portefeuilles ministériels en procédant à une modification rapide du Code du travail.

En réponse à une question afférente posée par Monsieur Georges Engel, Monsieur le Ministre des Sports précise qu'il n'est pas prévu à ce stade d'introduire le statut du sportif professionnel dans le Code du travail, tout en estimant qu'une telle idée pourrait mériter réflexion.

Carrière civile

Madame Mandy Minella (du groupe politique DP) constate que l'accord de coalition prévoit que « les démarches entreprises en vue de la mise en place d'une carrière civile parallèlement à la section des sportifs d'élite de l'armée seront poursuivies ». En effet, la question de la carrière civile avait déjà fait l'objet de discussions pendant la législature précédente, mais le Conseil supérieur des sports n'a pas pu mener à bien les travaux y relatifs faute de temps. L'oratrice souhaite savoir si le ministère des Sports a l'intention de faire avancer ce dossier. Monsieur le Ministre des Sports répond par l'affirmative.

Monsieur Christophe Hansen (du groupe politique CSV) exprime son soutien à la mise en place d'une carrière civile qui est susceptible de profiter non seulement aux sportifs d'élite ne souhaitant pas intégrer la section des sportifs d'élite de l'armée (ci-après « SSEA »), mais également à ceux qui pratiquent une discipline sportive dont la saison n'est pas compatible avec le programme de la SSEA (comme le sport automobile).

Sportlycée

Madame Taina Bofferding constate que, selon l'accord de coalition, le Gouvernement vise à contribuer au développement et à l'extension de l'offre du Sportlycée pour offrir un encadrement éducatif et sportif optimal aux élèves-sportifs. Elle se demande si l'extension de l'encadrement éducatif concerne le cycle supérieur de l'enseignement secondaire général pour lequel une coopération est mise en place avec le Lycée technique de Bonnevoie (ci-après « LTB »).

Dans le même ordre d'idées, Madame Joëlle Welfring souhaite savoir si, à terme, il est prévu d'introduire dans le Sportlycée l'ensemble des sections relevant de l'enseignement secondaire général.

Monsieur le Ministre des Sports confirme le fait que les élèves-sportifs relevant du cycle supérieur de l'enseignement secondaire général se voient obligés de suivre les classes au LTB. Il donne à considérer que l'offre scolaire du Sportlycée dépend également du nombre d'élèves-sportifs qui varie fortement d'une section à l'autre ; il s'avère dès lors difficile d'y offrir l'ensemble des sections existantes. Le ministère des Sports vient d'avoir une entrevue avec le MENJE lors de laquelle cette question a été abordée. Alors que la décision finale revient au MENJE, Monsieur le Ministre constate avec satisfaction que ce dernier accorde l'importance souhaitée au Sportlycée.

En réponse à une question afférente de Monsieur Christophe Hansen, Monsieur le Directeur de l'INAPS fait savoir que la capacité maximale d'accueil de l'internat du Sportlycée est atteinte et que les places sont attribuées en fonction de la distance par rapport au lieu de résidence, les places étant prioritairement réservées aux élèves-sportifs qui habitent à une heure et demie de l'INS. Alors qu'il serait souhaitable d'augmenter la capacité d'accueil de l'internat du Sportlycée, cet objectif ne pourra pas être atteint avant la réalisation du projet de construction à Mamer qui prévoit un doublement de la capacité par rapport à la situation actuelle.

Sport féminin

Madame Taina Bofferding se réfère à la première édition de la Journée Internationale du Sport Féminin au Luxembourg qui se tient le même jour que la présente réunion et qui est organisée par un certain nombre de communes sous la coordination du Conseil National des Femmes du Luxembourg (ci-après « CNFL »). L'oratrice s'interroge sur l'intention du ministère des Sports de continuer à développer cette initiative. Elle renvoie dans ce contexte à la coopération qui a eu lieu entre le ministère des Sports et le MEGA et à un formulaire que ce dernier avait envoyé aux fédérations sportives agréées. Même

si la responsabilité première incombe aux fédérations, l'oratrice juge opportun que le ministère des Sports prenne des mesures concrètes pour continuer à développer le sport féminin, par exemple dans le cadre d'un plan d'action à élaborer en coopération avec le MEGA.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre des Sports fait remarquer qu'onze communes ont initié la première édition de la Journée Internationale du Sport Féminin au Luxembourg, ceci en coopération avec le CNFL. Il confirme l'intention du Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir le sport féminin et renvoie dans ce contexte au projet « *TOUS·TES ENSEMBLE : Vers une parité des genres dans le sport* », un projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe qui bénéficie du plein soutien du Luxembourg. Il lui semble évident qu'il appartient au ministère des Sports de prendre des initiatives concrètes, toutes les fédérations sportives agréées ne disposant pas des ressources nécessaires pour promouvoir le sport féminin. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre renvoie aux efforts que la Ville d'Esch-sur-Alzette a consentis ces dernières années pour avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine du sport et rappelle que treize clubs sportifs eschois se sont engagés à promouvoir le sport des femmes et des filles moyennant la signature d'une charte en la matière.

Coordinateur sportif

Madame Taina Bofferding constate avec satisfaction que le ministère des Sports a l'intention de continuer à encourager les communes qui ne l'ont pas encore fait à recruter un coordinateur sportif. De manière générale, elle renvoie aux efforts de coordination entre le ministère des Sports et le ministère de l'Intérieur qui ont été consentis par le gouvernement précédent. Elle juge important de continuer dans cette voie vu le rôle de premier plan joué par les communes au niveau des infrastructures sportives et de prendre en compte les besoins sportifs dans le cadre du développement communal.

Monsieur le Ministre des Sports constate qu'à ce stade huit coordinateurs sportifs sont actifs dans onze communes et encourage vivement les autres communes, et notamment les plus grandes d'entre elles, à engager à leur tour un coordinateur sportif. Il rappelle dans ce contexte que le ministère des Sports participe financièrement à raison de 50 pour cent aux frais salariaux du coordinateur sportif (charges patronales comprises), plafonnés à 150 pour cent du salaire social minimum pour salariés qualifiés, ceci pendant trois ans.

Madame Mandy Minella s'interroge sur les raisons pour lesquelles la grande majorité des communes n'a pas encore procédé à l'engagement d'un coordinateur sportif. Elle se demande si les communes concernées se soucient du coût qu'entraînera l'engagement d'un coordinateur sportif à l'issue de la durée de cofinancement de trois ans et si le ministère des Sports pourrait considérer, le cas échéant, la mise en place d'un modèle de cofinancement encore plus généreux pour inciter un plus grand nombre de communes à recruter un coordinateur sportif. Monsieur Georges Engel pose une question qui va dans le même sens.

Monsieur le Ministre des Sports précise dans sa réponse que le ministère des Sports ne dispose pas de données permettant d'identifier les causes qui sont à la base du faible nombre de communes ayant engagé un coordinateur sportif. Il se pourrait en effet que le relèvement du taux de cofinancement ou une prolongation de la durée de cofinancement soient susceptibles d'inciter des communes supplémentaires à recruter un coordinateur sportif. Si tel est le cas, Monsieur le Ministre pourrait considérer la possibilité de modifier le modèle de cofinancement au profit des communes, ceci dans les limites du raisonnable et sans que les communes se soustraient à leurs responsabilités. Cela dit, il s'agit également d'encourager et de sensibiliser les

communes à engager un coordinateur sportif en leur expliquant clairement la valeur ajoutée d'une telle personne par rapport aux efforts consentis par la LASEP et aux initiatives sportives existantes.

En réponse à une question afférente de Monsieur Jeff Engelen, Monsieur le Ministre des Sports confirme encore qu'un coordinateur sportif peut être engagé par plusieurs communes ou par un syndicat de communes.

Intégrité du sport

Madame Joëlle Welfring renvoie à une recommandation émise par l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher selon laquelle le Luxembourg devrait adopter un concept visant à assurer la sécurité et la protection des enfants contre les agressions dans le domaine du sport professionnel et associatif. L'oratrice demande si des réflexions ont été engagées à ce sujet.

Madame Mandy Minella constate à son tour que la question des abus en milieu sportif constitue un problème énorme au niveau national et international, avec un nombre croissant de cas dévoilés, d'où l'urgence de disposer d'une cellule dédiée au *safeguarding* visant à protéger les sportifs mineurs. L'oratrice se renseigne sur le calendrier prévu pour créer une telle cellule au sein de l'ALAD.

Monsieur le Ministre des Sports confirme que le respect de l'intégrité et de l'éthique du sport pourrait être intégré dans les missions de l'ALAD. Il s'agit de prévenir les cas de violences physiques et sexuelles à l'égard des enfants et de traduire en justice les auteurs d'agressions confirmées, s'il en existe au Luxembourg. Monsieur le Ministre a l'intention de progresser dans ce dossier qui a été abordé lors de sa première entrevue avec l'ALAD, cette dernière étant appelée à développer et à mettre en œuvre une stratégie de *safeguarding* en coopération avec le ministère des Sports.

Sport scolaire

Madame Simone Beissel regrette que moins de 40 pour cent des élèves ayant accompli le cycle 4 de l'enseignement fondamental aient passé le brevet de natation (*Freischwimmer*) et juge primordial de consentir des efforts à cet égard en s'inspirant de l'exemple des Pays-Bas.

Madame Francine Closener (*du groupe politique LSAP*), de son côté, juge opportun de recruter des enseignants spécialement qualifiés pour dispenser les cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental.

Monsieur le Ministre des Sports confirme que la proposition émise par l'oratrice précédente est une revendication de longue date de l'Association des professeurs d'éducation physique. Dans ce cas, du personnel qualifié pourrait être engagé dans la carrière de l'instituteur dans les différents cycles de l'enseignement fondamental, par exemple des détenteurs d'un diplôme en éducation physique et sportive qui n'auraient pas réussi le concours pour devenir professeur dans l'enseignement secondaire ou qui préféreraient dispenser des cours dans l'enseignement fondamental. Monsieur le Ministre juge opportun de discuter cette question avec le MENJE.

Sport de santé et sport-loisir

En réponse à une question afférente de Monsieur Ben Polidori, Monsieur le Ministre des Sports indique qu'il ne dispose pas de statistiques nationales permettant de chiffrer précisément la corrélation entre l'activité physique et les coûts de santé.

Madame Joëlle Welfring constate que la Fédération luxembourgeoise des associations de sport de santé (ci-après « FLASS »), qui gère le label Sport-Santé visant à promouvoir les activités physiques thérapeutiques proposées au Luxembourg aux personnes atteintes de maladies chroniques, n'est pas mentionnée dans l'accord de coalition. L'oratrice souhaite savoir si le ministère des Sports et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale entendent continuer à soutenir cette initiative importante.

Monsieur le Ministre des Sports réplique que cette question a été abordée lors d'une entrevue la semaine précédente avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Force est de constater que de nombreuses infrastructures sportives ne disposent pas de plages horaires pouvant être mises à la disposition du sport de santé. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre annonce son intention de trouver une solution globale avec Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour que les infrastructures sportives des lycées puissent être utilisées par les clubs de sport et le public général en dehors des plages horaires réservées aux cours d'éducation physique. En effet, de nombreux lycées ne souhaitent pas accorder un accès à leurs infrastructures sportives, que ce soit par crainte d'une dégradation des infrastructures et du matériel ou en raison de l'indisponibilité du portier.

Dans ce contexte, Monsieur Christophe Hansen regrette que les piscines de certains lycées ne soient pas accessibles au public général pour la pratique du sport-loisir en dehors des jours et heures réservés aux cours de natation scolaire vu l'absence d'un instructeur de natation.

Madame Simone Beissel constate que la pénurie d'instructeurs de natation est un phénomène généralisé auquel se voit également confrontée la Ville de Luxembourg (voir l'horaire restreint de la piscine Cents) et souligne l'urgence d'améliorer l'attractivité de la profession d'instructeur de natation.

Dans le même ordre d'idées, Madame Francine Closener souligne que la Commune de Mamer aura du mal à ouvrir sa nouvelle piscine scolaire au public général faute d'instructeurs de natation. Elle regrette dans ce contexte que l'École européenne Luxembourg II située à Mamer et le Lycée Josy Barthel Mamer ne soient pas en mesure de réserver, à des jours et heures déterminés, leurs infrastructures pour la pratique du sport-loisir. L'oratrice propose dans ce contexte que le Gouvernement intervienne auprès de l'École européenne Luxembourg II pour que celle-ci rende à nouveau sa piscine accessible au club de triathlon local.

Monsieur le Ministre des Sports regrette que le pays se voie confronté à une pénurie d'instructeurs de natation qui oblige de nombreuses piscines à réduire leur horaire d'ouverture. À titre d'exemple, il rappelle que les bassins nageurs et non-nageurs de la Piscine intercommunale de l'Alzette à Walferdange ne seront plus accessibles au public les samedis et dimanches jusqu'à nouvel ordre. Monsieur le Ministre juge opportun de se renseigner auprès de la représentation des instructeurs de natation pour connaître les raisons qui sont à la base de la pénurie constatée et de prendre des mesures, le cas échéant, pour améliorer l'attractivité de cette profession.

Infrastructures sportives

En réponse à une question de Monsieur Ben Polidori sur la transformation de l'INS en AINS, Monsieur le Ministre des Sports précise que l'AINS sera conçue comme une administration, voire un établissement public, appelée à gérer les différentes infrastructures sportives (INS, vélodrome, Sportlycée...).

Monsieur Jeff Engelen fait remarquer que de nombreux halls sportifs sont surannés et à la limite de leurs capacités, alors que la situation financière des communes ne permet

pas toujours la construction d'une nouvelle infrastructure sportive plus adaptée aux besoins actuels de la population.

Dans le même contexte, Monsieur Georges Engel s'interroge sur l'intention du Gouvernement de prévoir dans le cadre du treizième programme quinquennal d'infrastructures sportives un mécanisme visant à lier l'octroi d'une aide financière à la situation budgétaire des communes.

Monsieur le Ministre des Sports estime que cette idée mérite réflexion. De manière générale, il rappelle qu'il appartient aux communes de lancer la réalisation d'une nouvelle infrastructure sportive qui peut être subventionnée par le Gouvernement conformément à la loi précitée du 21 juillet 2023.

Monsieur Christophe Hansen constate que certaines régions du pays se voient confrontées à un manque d'infrastructures sportives, citant à titre d'exemple le canton de Clervaux qui ne dispose pas de piste d'athlétisme. Il s'interroge sur la possibilité pour plusieurs communes de réaliser conjointement un projet d'infrastructure sportive et d'en partager les coûts.

Monsieur le Ministre des Sports répond par l'affirmative et précise que les communes sont libres de créer un syndicat pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure sportive.

Sports de niche

Monsieur Jeff Engelen s'interroge sur l'opportunité d'accorder une plus grande importance aux sports de niche, comme le sport automobile ou les jeux de quilles, qui n'ont pas été au centre des préoccupations ces dernières années.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre des Sports donne à considérer que plusieurs sportifs luxembourgeois pratiquent le sport automobile à un niveau élevé à l'étranger. En ce qui concerne le jeu de quilles, il renvoie à l'existence du Centre national de jeux de quilles à Pétange et précise que les joueurs de quilles luxembourgeois ont atteint un niveau de compétition très élevé. De manière générale, Monsieur le Ministre confirme qu'il n'a pas l'intention de privilégier certaines disciplines sportives aux dépens des autres.

Image de marque

Monsieur Georges Engel demande des précisions sur la mise en place d'une Maison du Luxembourg lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Monsieur le Ministre des Sports confirme dans sa réponse que la Maison du Luxembourg, dont le coût s'élève à 1,2 millions d'euros, sera réalisée comme prévu par le gouvernement précédent. Elle sera située à côté de la Maison de l'Allemagne avec laquelle le Luxembourg mettra en place une coopération étroite pour assurer l'accueil des sportifs et des visiteurs. La Maison du Luxembourg offrira une plateforme pour promouvoir le pays et mettre en avant des thèmes liés aux sports, par exemple une journée autour de la santé qui pourrait être organisée en coopération avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et les autorités françaises. Le Luxembourg disposera également d'une *fan zone* d'une surface de 7 mètres sur 7 qui pourra servir à organiser des sessions de *public viewing*. Monsieur le Ministre rappelle encore que la circulation des TGV entre Luxembourg et Paris sera interrompue pendant les Jeux Olympiques de Paris en raison d'un chantier.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Prioritéite fir de Sport fir d'Legislaturperiod 2023/2028

Chamberkommissioun fir de Sport
Mëttwoch, de 24. Januar 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



Impakt a gesellschaftspolitesch
Erausfuerderungen



Objektiver



Partner



Impakt a gesellschaftspolitesch Erausfuerderungen

- Repercussioun vun der Inaktivitéit op d'Gesondheet
- Finanziell Konsequenze vun der Inaktivitéit
- Réckgang vum Benevolat a Risiko fir d'Strukture vum Sport
- Erausfuerderunge fir den Héichleeschtungssport



Objektiver

- D'Gesondheet erhalen a verbessern
- D'Jugend inspiréieren
- Zum Entfale vun der Perséinlechkeet bäidroen
- D'sozial Integratioun féerden
- D'sozial Relatiounen ausbauen
- Resultater am Leeschtungs- an Héichleeschtungssport
- Déi national Ekonomie stäerken
- Den Image vu Lëtzebuerg dynamiséieren
- Den Tourismus féerden
- D'Mark Lëtzebuerg promovéieren
- Organisationell Kapazitéite vum Mouvement Sportif stäerken



Partner

- Chamber
- Ministère (Aarbecht, Gesondheet, Inneministère, Educatioun, Famill, Tourismus, Fuerschung, Gläichstellung an Diversitéit, Finanzen)
- Mouvement sportif
- Gemengen





Strategesch Prioritéiten



Gesellschaftlech wierken



De Mouvement sportif stäerken



De Gesondheets-, Breeden-, a Fräizäitsport



De Leeschtungs- an Héichleeschtungssport



Infrastrukturentwécklung





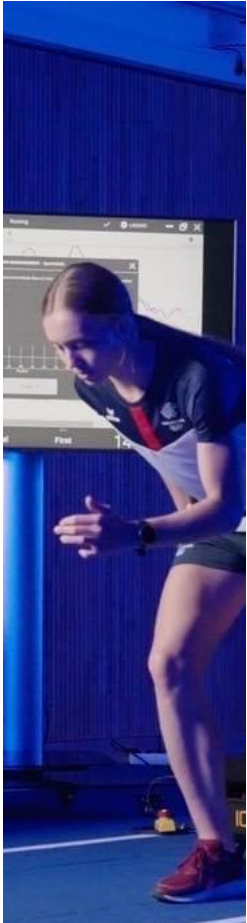
- Interministeriell Zesummenaarbecht stäerken
- Zesummenaarbecht tëscht den Akteuren op lokaler Ebene an Zesummenaarbecht mat de Gemengen duerch de Coordinateur Sportif verbessern
- Inklusioun, Integratioun , Chancëgläichheet an d'Zesummeliewen iwwer eng verbessert finanziell Ënnerstëtzung a Berodung vun de Sportsveräiner fërderen
- Benevolat am Sport fërderen a stäerken
- ALAD reforméieren an d'Notioun vun der Integritéit am Sport verankeren
- Instance de médiation aféieren
- Luxembourg Paralympic Committee a Special Olympics an hirer Entwécklung ënnerstëtzen



- Subside fir technesch an administratiivt Personal ausbauen a sou d'Professionaliséierung fërderen
- Congé sportif
- Beruffer am Sport entwéckelen
- Offer vu Formatiounen iwwer den INAPS verbesseren
- Berodung vu Veräiner a Federatioune fir datt si hir organisationnell Kapazitéite stäerke kënnen
- Medico-sportif analyséieren a Synergië mat der Médecine scolaire sichen
- Prozesser digitaliséieren a weider vereinfachen



- Primäert-, sekundäert an tertiäert Präventiounspotential vum Sport fir eis physesch a mental Gesondheet duerch qualitativ héichwäerteg Programmer fërderen
- Veräiner a Federatiounen ënnerstëtze fir eng ugepasste Sportsoffer fir all Alter an Niveau ze entwéckelen an unzebidden
- Programmer fir Verletzungspräventioun fërderen (z.Bsp. Schiverletzungen)
- Gesondheets- a Bewegungsiniciativen an de Gemengen ënnerstëtzen
- Reseau vu Coordinateurs sportifs an de Gemengen asetze fir d'Vernetzung tëschent den Akteuren ze stäerken



- Sportlycée a LIHPS ënnerstëtzen a weiderentwéckelen
- Encadrement vun eise Leeschtungs- an Nowuesleeschtungssportathleete verbessern
- Dual Career weiderentwéckelen
- Ee Pendant zu der Sportsektioun vun der Arméi fir eng zivil Carrière schafen
- Congé sportif
- Offer vu Formatiounen ausbauen a verbessern



- Nationaalt a regionaalt Sportinfrastrukturkonzept
- Infrastrukturen entwéckele fir déi regional a kommunal Besoinen
- INS an AINS ëmwandelen

